

Troisième séance, jeudi 14 février 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Commissions. – Assermentations. – Projet de loi N° 36 sur les bourses et les prêts d'études; fin de la première lecture, deuxième lecture et vote final. – Projet de décret N° 46 relatif à l'octroi d'un crédit pour le cofinancement d'un plan social en faveur du personnel de la Croix-Rouge fribourgeoise concerné par la reprise du mandat «Demandeurs d'asile» par une autre société; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat MA4008.07 René Fürst/Heinz Etter/Yvonne Stempfel/Christiane Feldmann/Katharina Thalmann/Ueli Johner-Etter/Werner Zürcher/Daniel de Roche/Bernadette Hänni/Hugo Raemy (ligne à haute tension Yverdon – Galmiz); prise en considération. – Adieux à M. Felix Bays. – Elections. – Clôture.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 103 député-e-s; absents: 7.

Sont absents avec justification: MM. Joseph Binz, Claude Chassot, Jacques Crausaz, Louis Duc, Alex Glardon et Werner Zürcher; sans justification: M. Jean-Claude Schuwey.

MM. Pascal Corminbœuf, Georges Godel, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 13 février 2008

Projet de décret N° 45 relatif à la validation de l'initiative législative «ristourne d'impôt équitable pour tous» et prochains objets y relatifs

Charly Haenni, président, Bruno Boschung, Claudia Cotting, Daniel de Roche, Raoul Girard, Alex Glardon, Michel Losey, Stéphane Peiry, Antoinette Romanens, Jean-Louis Romanens, Jacques Vial.

Projet de loi modifiant la loi scolaire en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine (nomination anticipée)

Charles de Reyff, président, Albert Bachmann, Jacqueline Brodard, Antoinette de Weck, Sébastien Frossard, Denis Grandjean, Ursula Krattinger, Françoise Morel, Théo Studer, Katharina Thalmann-Bolz, Marie-Thérèse Weber-Gobet.

Commission chargée de la mise en œuvre des deux initiatives parlementaires sur les collaborations intercantionales (N° 119.05 et N° 161.06)

Benoît Rey, président, André Ackermann, Markus Bapst, Solange Berset, Charly Haenni, Bernadette Hänni-Fischer, Michel Zadory (ces personnes travailleront dans un groupe mixte avec du personnel de l'administration et le conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Pascal Corminbœuf).

Assermentation

Assermentation de M^{me} et MM. Stéphane Broillet, juge auprès du Tribunal de la Veveyse, Jean-Daniel Grand, juge suppléant auprès du Tribunal de la Sarine, Miriam Deuble, juge suppléante au Tribunal du Lac, Vincent Brodard, assesseur suppléant auprès de la Chambre des prud'hommes du tribunal de la Glâne et Alexandre Grandjean membre de la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Sarine.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Projet de loi N° 36 sur les bourses et les prêts d'études

Rapporteur: **Pierre-André Page** (UDC/SVP, GL).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Première lecture: suite¹

ART. 22

Le Rapporteur. Un amendement a été déposé suite à l'acceptation de l'article 21, qui est la suite logique de votre décision d'hier.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). In Funktion des gestrigen Entscheides müssen wir im Artikel 22 die entsprechenden Anpassungen vornehmen. Ich schlage vor, den Titel zu ändern und nur noch von «Finanzierung» zu sprechen und nicht mehr von «Finanzierung des Kantonsanteils». Und im Absatz 1 schlage ich vor,

¹ Entrée en matière et début de la première lecture le mercredi 13 février 2008, BGC p. 37.

dass wir nur noch «*Die Finanzierung wird gesichert:*» schreiben und dann bleiben alle Buchstaben gleich. Je propose de changer le titre médian de l'article 22 pour parler uniquement de «*Financement*» maintenant, puisqu'il n'y a plus que le canton qui finance. Comme nouvelle phrase introductive, je vous propose: «*Le financement est assuré par: [...]*». Je vous invite en fonction du résultat du vote d'hier de soutenir la modification de l'article 22.

Le Rapporteur. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une suite logique de l'acceptation de l'article 21. Rien à ajouter, M. le Président.

La Commissaire. Nous aurons l'occasion lors de la deuxième lecture de revenir sur les articles 21 et 22, mais la proposition du député Bapst va effectivement dans la logique de la discussion d'hier.

– Au vote, l'amendement Bapst, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 64 voix contre 14 et 9 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rapporteur (,), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB).
Total: 64.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP).
Total: 14.

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP).
Total: 9.

– Modifié selon l'amendement Bapst.

ART. 23 À 27, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas de divergence entre la Commission et le Conseil d'Etat, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRES 1 ET 2

– Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 3

Le Rapporteur. Suite à la modification de l'article 21, je n'ai pas d'éléments nouveaux à vous apporter au niveau de la commission. Je vous prie, au nom de la commission, de soutenir le projet initial du gouvernement.

La Commissaire. Je souhaite également maintenir la version initiale du Conseil d'Etat. Lors de la première lecture du projet de loi, le Grand Conseil a voté à une large majorité un amendement qui attribue au seul canton la charge complète des montants destinés aux subsides de formation. Cette décision revêt d'abord une portée politique. Elle décharge les communes de cette tâche, pourtant de proximité, et récompense celles qui ne l'assumaient pas, ce qui signifie un signal politique lourd de sens, dont je laisse à chacun le soin de mesurer les conséquences immédiates et futures.

Simultanément, ce vote alourdit la facture à la charge du canton et allège celle des communes de l'ordre de 2,5 millions de francs. Si je suis consciente de la large majorité qui a soutenu hier l'amendement Bapst, je dois toutefois rappeler ici que votre décision va à l'encontre du projet du Conseil d'Etat. Elle contredit également la négociation qui a eu lieu avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises, dont les membres avaient soutenu, à l'issue de nos rencontres, la solution qui vous était proposée par le Conseil d'Etat. Enfin, elle renverse la majorité qui s'était exprimée dans votre commission parlementaire dédiée à cet objet.

Les contraintes légales étant ce qu'elles sont, en particulier celles de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat ne pourra pas tout simplement et sans autres ajouter 2,5 millions de francs de dépenses à son budget. Le gouvernement devra trouver 2,5 millions de francs ailleurs, soit dans d'autres dépenses qu'il faudra couper, soit dans des recettes qu'il faudra trouver et, si j'ai bien compris vos interventions d'hier, auprès des communes.

Je ne peux dès lors me rallier à votre option d'hier et maintiens la version initiale. Ma foi à l'égard du Grand Conseil, en particulier des représentants des communes en son sein, étant celle du charbonnier, je veux croire et espérer, si vous maintenez le résultat de la première lecture, que le Grand Conseil assumera pleinement son choix financier également lors de la lecture des projets de budget de l'Etat.

Ce qui est en cause aujourd'hui est une couverture à 100 % du manque des étudiants boursiers et pour cela nous avons besoin de 11,2 millions – 2,5 millions de plus qu'aujourd'hui!

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Ich möchte die Argumente, die ich gestern vorgebracht habe, hier nicht wiederholen. Ich möchte Sie einladen, in zweiter Lesung das Ergebnis der ersten Lesung zu bestätigen und ich möchte Sie noch einmal darauf aufmerksam machen, dass es mir in keiner Art und Weise darum geht, hier einen versteckten Kürzungsantrag eingereicht zu haben. Nein, ich will, dass die gesamte Summe für die Stipendien tatsächlich zur Verfügung steht. Ich werde auch mich verwenden, wenn es bei der Budgetdebatte allenfalls darum geht, hier einen Posten zu korrigieren. Und ich sage noch einmal, dass ich nicht einsehe, warum der Staatsrat, da er ja selbst in seinem Regierungsprogramm die Bildung als Priorität sieht, hier eine Kürzung vornehmen sollte. Die 2,5 Millionen, ich habe es gestern gesagt, sind für den Staat zu verdauen und wir haben Möglichkeiten, in Zukunft auch einen Ausgleich in Zusammenhang mit anderen Objekten zu finden. Ich bitte Sie, das Ergebnis der ersten Lesung aus Prinzipgründen zu bestätigen; da es tatsächlich eine Aufgabe ist, die jetzt der Kanton wahrnimmt, haben wir uns entschieden, auch die Finanzierung beim Kanton zu belassen.

Marbach Christian (*PS/SP, SE*). Das Abstimmungsresultat der ersten Lesung zum Änderungsantrag zum Artikel 21 hat klar gezeigt, dass die Mehrheit des Rates eine Kantonalisierung des Stipendienwesens wünscht. Gleichzeitig haben wir zu unserer Zufriedenheit Kenntnis davon genommen, dass ausnahmslos alle Fraktionen auf gar keinen Fall finanzielle Verschlechterungen für die Gesuchstellerinnen und Gesuchsteller wünschen. Dies heisst im Klartext, wie es vorhin von Frau Chassot erwähnt wurde, dass die nun fehlenden 2,5 Millionen anderswo gefunden werden müssen, wie dies Kollege Bapst bei der Begründung seines Änderungsantrages auch versprochen und heute morgen wiederholt hat. Zudem hat Herr Bachmann zugesichert, dass sich der Vorstand des Gemeindeverbandes anbietet, zusammen mit den Gemeinden und dem Staatsrat eine Lösung zu finden, damit der ursprünglich vorgesehene Betrag von 11,2 Millionen wieder vollständig für die Ausschüttung von Stipendien und Darlehen zur Verfügung steht. Deshalb geht unsere Fraktion davon aus, dass die Kompensation von 2,5 Millionen innerhalb nützlicher Frist gefunden werden kann und im nächsten Staatsvoranschlag ihren Niederschlag findet, damit die hier im Saal gemachten Versprechungen auch tatsächlich eingehalten werden können.

Zurkinden Hubert (*ACG/MLB, FV*). Ich habe schon gestern dem Vorschlag von Markus Bapst zugestimmt. Sein Argument, und auch die Argumente von Moritz Boschung haben mir eingeleuchtet. Mir scheint es sinnvoll, die Finanzierung dieser Stipendien zu kantonalisieren.

Bei der ganzen Debatte stört und ärgert mich allerdings ein Punkt: Die gleiche Seite von Markus Bapst, der jetzt dem Kanton 2,5 Millionen Franken mehr aufbürdet – und ich meine, die müssten zusätzlich gefunden werden, und nicht an einem Ort kompensiert werden – die gleiche Seite, und ich spreche Kollege Markus Bapst an, kommt mit einem Steuer-senkungsvorschlag nach dem anderen hier in diesen Rat. Wir haben in den letzten Tagen das Paket von Herrn Lässer bekommen. Das heisst Ihrbürdet dem Kanton immer mehr Aufgaben auf – auch richtige, ich habe das unterstützt – auf der anderen Seite macht Ihr alles, um dem gleichen Kanton immer mehr Mittel zu entziehen. Das ist eine Politik, die ich als verantwortungslos, auch als total widersprüchlich bezeichne. Man kann doch nicht auf der einen Seite dem Kanton immer mehr Aufgaben geben und auf der anderen Seite dauernd an der Finanzschraube drehen und die Mittel kürzen.

Ich erwarte von Euch, von der rechten Seite hier, dass Ihr dann zum Budget im Herbst wirklich schaut und dass Ihr auch bei der Steuerdebatte darauf achtet, dass der Kanton die Mittel zur Verfügung hat, die er auch braucht.

Feldmann Christiane (*PLR/FDP, LA*). Die FDP-Fraktion wiederholt noch einmal, dass sie überhaupt nicht gegen diese Stipendien ist. Sie akzeptiert alles, was in diesem Gesetzesentwurf vorgeschlagen wird und die Finanzierung soll nicht gesenkt werden. Wenn man davon ausgeht, dass man um 2,5 Millionen in diesem Budget diskutiert, merkt man, dass es eigentlich um etwas ganz anderes geht. Hier wird in der Diskussion um die Aufgabenteilung Kanton-Gemeinden gestritten und es ist eigentlich schade, dass da nicht ein gewisses Entgegenkommen des Staatsrates gezeigt wird. Die Argumente, wieso kantonalisiert werden soll, haben Sie gehört. Noch etwas zu der Bürger-nähe: Es ist ein an den Haaren herbeigezogenes Argument. Wenn der Gesuchsteller dann diese Stipendien zugesprochen erhält und die Verteilung 75 % Kanton/25 % Gemeinden ist, denken Sie, dass dieser Mensch «bravo, meine Gemeinde zahlt auch etwas» denkt? Denn es wird dem Gesuchsteller nicht «Die Gemeinden beteiligen sich hier.» zugestellt, sondern es wird den Gemeinden in einem Kontokorrent abgezogen. Also bitte nicht die Gemeinden hinstellen, als ob sie ihre Aufgaben nicht machen möchten, sondern gehen Sie wirklich davon aus, dass es um eine Vereinfachung dieser Stipendienauszahlung geht. Ich danke Ihnen, wenn Sie das «Amendement» Bapst unterstützen.

Bachmann Albert (*PLR/FDP, BR*). Je savais que les communes auraient certainement à faire les beaux commissaires dans cette histoire de bourses d'études et c'est pour cela, et je le répète, ce n'est que pour une question financière que nous avons accepté cette position. Et je répète aujourd'hui, nous étions pour une répartition des tâches et nous étions...

Herr Grossrat Marbach, ich kann Ihnen dies heute zusagen: Wir werden die Diskussion mit dem Staatsrat wieder aufnehmen, um eine Kompensation zu finden.

Aber eben: die Antwort war, dass wir keine Kompensation vorzuschlagen haben. Die Diskussion muss wieder aufgenommen werden.

Madame la Commissaire du gouvernement, le budget 2008, vous l'avez dit vous-même hier, ne supporterait pas 2,5 millions mais quand même quelque chose de moins, puisqu'il me semble que la loi va entrer en vigueur au 1^{er} septembre. C'est la même chose pour les communes qui n'ont rien, rien, au budget cette année, parce que, vous l'avez dit vous-même hier, il y a une inégalité de traitement en ce moment. Un certain nombre de communes n'ont rien mis au budget 2008. Alors d'un coup de baguette magique, on le leur impose, déjà pour 2008, et au canton, on lui trouve 1001 excuses. Alors, s'il vous plaît, trouvons ensemble une solution. Et aujourd'hui, la solution, c'est de cantonaliser ces bourses d'études, et remettons-nous, Madame la Commissaire du Gouvernement, autour de la table avec l'Association des communes pour trouver une solution pour le budget 2009.

Le Rapporteur. Je vois que les opinions n'ont pas tellement changé. Vos avis sont pareils à ceux d'hier, donc je ne vais pas faire de commentaires complémentaires sur ces objets, juste peut-être vous informer que certainement lors de la commission d'attribution des bourses, il est possible que les communes ne soient plus représentées.

Avec ces quelques remarques, au nom de la commission, je vous demande de soutenir la proposition initiale du gouvernement.

La Commissaire. Je souhaite à mon tour, à nouveau, vous encourager à soutenir la version du Conseil d'Etat. Je ne serai pas beaucoup plus longue. Je me permettrai de faire deux remarques. Tout d'abord, l'une à l'intention du député Bapst. Le Conseil d'Etat est conscient de son programme de législature. Il n'a procédé à aucune réduction dans le domaine des bourses, bien au contraire, puisque le montant initial va en augmentant. Le danger vient en partie de cette augmentation telle qu'elle était prévue, de 2,5 millions. C'est un débat de principe. Comme tout débat de principe, il a une conséquence. C'est une conséquence financière qui est relativement évidente et dont auront, le cas échéant, à pâtir les boursiers. C'est à eux uniquement que je pense. Je voudrais par ailleurs remercier les représentants de l'Association des communes, qui, comme députés, se sont exprimés ce matin et dire au président de l'Association des communes que je suis contente de partager avec lui la foi du charbonnier et que je le remercie de sa compréhension de trouver une solution de 2,5 millions. Donc, nous allons chercher une dépense à mettre à la charge des communes ou bien une réduction de subventions à l'égard des communes de l'ordre de 2,5 millions. Je pars de l'idée que l'Association pourra obtenir ensuite une majorité au sein de cette enceinte. Cela n'a pas été le cas dans cette discussion maintenant. J'espère que cela sera le cas la prochaine fois.

– Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est confirmé par 71 voix contre 25 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 71.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Corminbeuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 25.*

Se sont abstenus:

Girard (GR, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 4.*

CHAPITRES 4 ET 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 91 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP),

Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Ridore (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 91.*

Ont voté non:

Corminboeuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Bourgnécht (FV, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 3.*

**Projet de décret N° 46
relatif à l'octroi d'un crédit pour le cofinancement
d'un plan social en faveur du personnel de la
Croix-Rouge fribourgeoise concerné par la reprise
du mandat «Demandeurs d'asile» par une autre
société¹**

Rapporteuse: **Ursula Krattinger-Jutzet** (PS/SP, SE).
Commissaire: **Anne-Claude Demièrre**, Directrice de
la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le message du Conseil d'Etat fournit des explications claires quant à la situation actuelle des personnes concernées. Le principe de base est que la législation sur le personnel de l'Etat doit être appliquée par analogie aux anciens employés de la Croix-Rouge fribourgeoise. Le message montre aussi clairement le vœu du Conseil d'Etat que cette participation de l'Etat au plan social d'une entreprise tierce doit constituer une exception. Lors du débat du mois de novembre, M^{me} la Commissaire a articulé un montant de 200 000 francs. Le décret prévoit 600 000 francs.

Les explications pour ses augmentations sont les suivantes: Les premières prévisions avaient été calculées sur la base des chiffres dont disposait le Conseil d'Etat au moment du débat. Avec le recul, on peut estimer que

le scénario envisagé était un peu trop optimiste quant au nombre de personnes qui retrouveraient rapidement un emploi. Ensuite, ce montant ne tenait pas compte des personnes engagées dans le cadre du mandat intérimaire.

En revanche le montant effectivement inscrit au projet correspond à un maximum qui ne sera probablement pas atteint. Le projet prévoit également que le Grand Conseil soit saisi d'un rapport sur l'utilisation de ce fonds.

Après une large discussion, la commission parlementaire vous propose d'entrer en matière.

La Commissaire. En date du 15 novembre dernier, le Grand Conseil a accepté le mandat Carl-Alex Ridore quant à la participation de l'Etat au financement d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge. Bien que n'étant pas l'employeur le Conseil d'Etat était d'accord de cofinancer de façon tout à fait exceptionnelle un plan social élaboré par la Croix-Rouge, qui est, elle, l'employeur, et cela dans les limites de la législation sur le personnel de l'Etat appliquée par analogie.

Le Grand Conseil l'avait cependant lié à l'élaboration d'un décret. Avec la Croix-Rouge, nous avons examiné chaque situation en application par analogie de cette loi sur le personnel de l'Etat et nous vous présentons aujourd'hui un projet de décret de 600 000 francs au maximum. Nous avons, pour arriver à ce montant, pris en compte les situations dans les scénarios les plus défavorables, à savoir que personne ne retrouve du travail rapidement. Le Conseil d'Etat constituera une provision à la clôture des comptes 2007 pour le montant sur lequel se déterminera le Grand Conseil. Lors de l'acceptation du mandat en novembre dernier, j'avais effectivement articulé le montant de 200 000 francs. Il s'agissait des premières estimations en notre possession à ce moment-là, nous avons bien calculé les différences de salaires. Par contre, nous n'avions que deux dossiers de personnes qui se retrouvaient sans emploi. Certains dossiers étaient encore en discussion auprès de la société ORS. De plus, nous n'avions pas pris en compte les cinq personnes du mandat intérimaire, ce n'est qu'après discussion avec la délégation de la Croix-Rouge, du personnel et des syndicats que nous avons accepté de prendre aussi en compte ces cinq personnes dans le cadre du plan social, puisque ces personnes assurent actuellement, et ce jusqu'à mars, juin ou septembre selon les personnes, la reprise, le transfert du mandat et surtout le bouclage des comptes 2007.

Par ailleurs, j'avais également relevé que la situation des personnes concernées par une retraite anticipée était en train d'être analysée et que le Conseil d'Etat se déterminerait une fois le résultat connu.

Je tiens à le redire: ce montant de 600 000 francs proposé dans le présent décret est un montant maximum. Les montants de 320 000 francs pour les cinq personnes ayant reçu des réponses négatives, de 120 000 francs pour les trois personnes du mandat intérimaire et les 70 000 francs pour les situations exceptionnelles sont des montants «worst case». On espère que ces personnes pourront trouver un emploi rapidement et qu'elles ne toucheront pas l'entier de ces montants et que c'est, dès lors, un montant inférieur qui devrait être néces-

¹ Message pp. 218ss.